



LIGUE DU LIMOUSIN

**COMITÉ DE LA
HAUTE-VIENNE**

COMPTE-RENDU

*REUNION DES PRESIDENTS
DU 22 JANVIER 2017*

Ordre du jour

- Compte rendu du Congrès FFPJP 2017 à Caen.
- Point sur les licences 2017.
- Point sur le Championnat des Clubs 2017.
- Remise des dossiers pour les Championnats Départementaux et de Ligue 2017.
- Remise des calendriers des concours 2017.
- Questions et informations diverses.

56 clubs présents sur 68.

Feuille d'émargement signée.

Remise des enveloppes contenant :

- **Documents d'inscriptions aux championnats CD 87 et Ligue 2017.**
- **CDC Féminin**
- **CDC Vétérans**
- **Coordonnées des arbitres**

Remise des calendriers des concours.

Début de la Réunion à 10h10

Christian DEVAINE, le Président, a ouvert la séance.

Une minute de silence en mémoire de M. Michel CELERIER, Président du club de Vanteaux et M. Christian MARSALAUD du club de La Bregère, décédés.

1*) Compte-rendu du Congrès de Caen des 13 et 14 janvier 2017

Le compte-rendu détaillé du Congrès de Caen des 13 et 14 janvier 2017 est annexé aux présentes. (*Annexe I*).

Le président complète ces informations en énumérant les nouveaux membres du bureau du comité directeur de la FFPJP et précise que Mme Bernadette TROUBAT n'est plus secrétaire générale de la fédération.

2*) Point sur les licences, affiliations, mutations 2017...

Pour la saison 2017 :

- 68 clubs contre 69 en 2016.
- Clubs dissous : Lafarge et Jeunesses Coop

- Club en sommeil : Pierre Buffière
- Nouveaux clubs : La Boule Palaisienne (secteur ouest) et Limoges Auzette Pétanque (secteur est).

Au 16/01/2017 :

2456 licences enregistrées (2291 licences au 14/01/2016) soit +165.

Précision étant faite qu'au 22/01/2017 on comptait 2525 licences.

Tous les clubs ont réglé leur affiliation.

61 clubs ont effectué des demandes de licences.

Précision étant faite qu'au 22/01/2017, 64 clubs avaient fait une demande de licences.

Mutations :

Au 16/01/2017, 220 mutations ont été enregistrées contre 134 en 2016. (soit +86)

- 43 mutations gratuites (7 en 2016)
- 19 mutations externes à 50 € (17 en 2016 à 40 €)
- 157 mutations internes au département à 30 € (119 en 2016 à 20 €)

Informations complémentaires :

- 123 cartes annuelles boudrome à 20 € (contre 124 en 2016)

- 287 entrées à 2.50 € (d'octobre 2016 au 16/01/2017) contre 144 (d'octobre 2015 au 18/01/2016).

Licences jeunes :

Les chiffres donnés à la réunion sont erronés, les chiffres réels sont les suivants :

157 licences jeunes ont été enregistrées se répartissant comme suit :

- 28 licences juniors
- 63 licences cadets
- 49 licences minimales
- 17 licences benjamins

3*) Point sur la reprise du CDC (saison 2017)

CDC sénior :

Rappel du problème pour finaliser les tableaux dans l'attente de la décision de la fédération concernant l'éventuelle montée du club d'Ussel Ponty en CNC.

131 équipes engagées.

Les premières rencontres ont eu lieu le 06/01/2017.

Il est à noter quelques problèmes d'incivilité : poubelles qui traînent, tables et chaises non remises à leur place. Possibilité de sanctions si les problèmes persistent.

3 équipes sanctionnées pour avoir fait jouer des personnes dont la licence n'avait pas été renouvelée (Isle, St Junien et Arfeuille). Le listing des licenciés pouvant jouer pour la journée concernée avait été diffusé sur le site et, de plus, tous les clubs ont un listing daté de leurs licences à jour.

Application du règlement basé sur le règlement national.

Rappel sur les demandes de licences :

Il est rappelé que pour les compétitions d'un week-end, la base licenciés prise en compte est arrêté au jeudi matin 5h par la FFPJP. Donc toute licence demandée à partir du jeudi de la même semaine ne sera effective que pour le week-end de la semaine suivante, le licencié ne pourra pas jouer le week-end qui suit la demande (même s'il s'agit d'une simple reprise).

○ **En ce qui concerne les nouvelles licences :**

Livraison des nouvelles cartes le jeudi.

La FFPJP prélève les demandes de **nouvelles licences à fabriquer le lundi dans la nuit.**

Par conséquent, les nouvelles cartes doivent impérativement être demandées par nos soins avant le lundi soir (donc ne nous amenez pas votre demande au dernier moment surtout en pleine période) pour les recevoir le jeudi de la même semaine (si pas de problème de livraison...).

En pleine période, les nouvelles cartes sont le plus souvent reçues le jeudi de la semaine suivante alors soyez prévoyants.

Par sûreté et pour éviter toutes contestations, quelque soit la période, effectuez vos demandes une petite quinzaine de jours avant la date à laquelle vous comptez jouer.

*Exemple : vous déposez au Comité votre demande de nouvelle licence le jeudi 05/01/2017, nous la traitons, la FFPJP valide la demande le lundi 09/01/2017 dans la nuit. Votre nouvelle carte est normalement de retour au Comité le jeudi 12/01 (si toutes les demandes ont pu être traitées par la fédé notamment en pleine période, si pas de problème de livraison, si pas de soucis informatiques...). Dans le cas contraire, votre nouvelle licence sera livrée le jeudi 19/01 soit 14 jours après votre demande. **(Cas le plus fréquent)***

○ **En ce qui concerne les reprises :**

Pour que le licencié soit pris en compte dans la base arrêtée à jeudi 5h du matin par la FFPJP, la demande de reprise doit être effectuée le mercredi au plus tard (et si vous n'amenez pas votre demande au dernier moment). Une fois l'enregistrement fait par nos soins, vous devez impérativement valider votre carte actuelle au moyen de votre lecteur sur Gestion concours /« mise à jour licence ».

Par sûreté, prenez une marge de plusieurs jours de façon à ce que vos demandes de reprises soient traitées dans le délai surtout en pleine période.

Précision étant faite que les nouvelles permanences du Comité Directeur ont lieu les mardis et jeudis de 16h à 19h.

Merci de les respecter au maximum par souci d'organisation et d'efficacité dans nos fonctions au sein du Comité.

Intervention de Patrick BARRET, Président du club d'Aixe-sur-Vienne :

Ce dernier précise qu'il n'est pas toujours facile pour un club qui reçoit et qui doit gérer plusieurs équipes en CDC d'organiser son planning de rencontres à domicile.

Par conséquent, du fait de contraintes internes, les clubs se voient obligés de proposer un jour précis de rencontre à leur adversaire, ce qui n'est en aucun cas une volonté d'imposer une date et de pénaliser l'équipe adverse.

Il faut que certains clubs comprennent qu'il existe, notamment en période hivernale, des contraintes internes en fonction du nombre d'équipes engagées.

Il est également demandé à ce que les boulo-dromes chauffés existants soient plus utilisés en période hivernale et donc de privilégier ces clubs à recevoir pendant la première phase. Ce problème a été relevé par le Comité et des modifications seront, dans la mesure du possible, apportées pour l'année prochaine dans ce sens.

M. Eric PRADEAU, Président du club de Journac, précise que le plan d'attribution des terrains n'était pas affiché pour la journée du samedi. Il lui a été répondu que le boulo-drome n'étant pas complet, les équipes pouvaient se répartir elles-mêmes les terrains. Dorénavant le plan sera affiché pour toutes les rencontres du week-end.

Rappel des documents CDC F et CDC V remis à l'arrivée des Présidents.

Tir de précision en CDC F :

Début du CDC F le 10/02/2017 avec 19 équipes.

Le Président indique brièvement le déroulement du tir de précision, désormais obligatoire en CDC F, et l'organisation matérielle qui en découle.

Discussion sur le matériel à utiliser.

Il est précisé qu'une réunion d'informations concernant le règlement sur le tir de précision aura lieu le 24/01/2017 au boulo-drome avec toutes les responsables d'équipes féminines et accompagnateurs. Une convocation été envoyée par courrier.

4*) Questions diverses

- Documents championnats :

* Précision est faite que les feuilles d'inscriptions concernant les championnats mixte CD 87 et Ligue sont malencontreusement de la même couleur donc attention.

* **Concernant les inscriptions aux championnats de Ligue : changement concernant le règlement. Le chèque devra être établi à l'ordre du CD87 Pétanque et non pas à l'ordre de la Ligue du fait de la création de la Nouvelle Aquitaine. (sous réserve d'éventuels changements).**

* Les dates limites d'inscription doivent être respectées. Ce serait bien que toutes les inscriptions soient reçues le vendredi au Comité (attention aux délais postaux). Merci de ne pas attendre le tout dernier moment, si possible, toujours dans un souci d'organisation.

- Licences :

Merci d'effectuer les demandes de licences sur les imprimés types que l'on vous donne et que vous pouvez télécharger sur le site, de faire la demande par ordre alphabétique et d'écrire les noms en majuscules pour que ce soit lisible surtout pour les créations de nouvelles licences.

Ceci nous permettra de gagner du temps dans le traitement de vos demandes.

- Arbitrage :
 - * 3 candidats sont en train de passer l'examen d'arbitres en ce moment au Boulodrome.
 - * **Harmonisation des indemnités par la FFPJP : à la demande de la commission d'arbitrage et après approbation du Comité Directeur, les indemnités d'arbitrage sont de 40 € la demi-journée (au lieu de 35 € en 2016) et 60 € la journée (idem 2016).**
- CDC :
 - * Pour l'année prochaine, **respectez impérativement la date limite d'inscription** aux championnats des Clubs. Tout club inscrit tardivement ne sera pas pris en compte.
 - * Dans un souci d'organisation, pour les réservations du boulodrome, merci de contacter Jean-Luc DUBREUIL **uniquement** sur son **téléphone fixe (de vive voix ou laissez-lui un message)**. **Votre réservation sera prise en compte.** Ne pas lui dire au boulodrome ou ne pas lui laisser de message sur son portable. Merci de votre compréhension.
 - * **Rappel sur la transmission des résultats à Laurence pour le site : précisez bien la journée concernée, votre club, votre division, votre poule, le résultat clair gagnant-perdant.**
Les feuilles de match ne doivent pas être transmises à l'adresse mail du site mais déposées au Boulodrome dans le délai imparti.
- Championnats de France 2019 :

Le Président confirme que le Championnat de France Doublette Mixte 2019 aura lieu les 20 et 21 juillet 2019 à Limoges et sera donc organisé par notre Comité.
Nous aurons besoin de nombreux bénévoles pour cette occasion.
- Règlement :

Rappel du nouveau règlement concernant le jet du but (1 seul lancé) depuis le 01/01/2017.
- Statuts clubs :

Il est rappelé qu'en 2018, tous les clubs devront avoir mis à jour leurs statuts et adopté les statuts types FFPJP que vous pouvez télécharger sur le site de la fédération (statuts type clubs).
Vous devrez impérativement en faire passer un exemplaire au Comité pour mise à jour.
- Concours au boulodrome :

Il est rappelé que pour les concours organisés au Boulodrome et pour lesquels les joueurs payent une participation pour le chauffage, les arbitres ne peuvent pas obliger à jouer les premières parties dehors même si le temps le permet.

- **Certificat médical :**
Le certificat médical est désormais valable 3 ans (si pas d'interruption de licence).

- **Moyen de recenser les jeunes entre les clubs avant compétitions :**
Le panachage entre les clubs pour les championnats jeunes étant possible, il convient de vous rapprocher de Michel GENTY, Président de la commission jeunes, afin de former des équipes selon les catégories avec vos joueurs isolés.
Il est proposé de trouver une solution par le biais du site Internet (listing ou autre...): Laurence répond qu'une boîte à messages (qui aurait pu servir à communiquer entre les clubs par exemple pour les jeunes isolés ou pour toute autre information) a longtemps figuré sur le site mais que personne ne l'utilisait. Elle avait donc été supprimée.
Cette boîte à message sera remise sur le site.

- **Championnats Jeunes CD 87:**
Cette année, le repas pour les enfants a été adapté pour éviter le gaspillage (burger, frites, coca, éclair au chocolat).

- **Prochaines réunions des Présidents et AG :**
* La réunion des Présidents du début d'année ayant lieu en même temps que le championnat jeunes, elle sera reportée à une autre date pour l'année prochaine.

* L'AG du Comité aura désormais lieu à la Maison du Temps Libre Léo Lagrange à Limoges et non plus à la Salle Blanqui. Cette nouvelle salle se trouve sur le même parking.

- **AG clubs :**
Il est rappelé que les AG des clubs doivent avoir lieu avant l'AG du Comité d'autant plus, qu'à partir de 2018, le Congrès National devra avoir lieu avant le 31 décembre et non plus en janvier.

- **Site internet géré par Laurence JAVELAUD :**
Pour l'envoi des photos d'équipes des différents championnats des clubs ou autres informations, l'adresse du site internet est rappelée :
site.cd87@gmail.com

- **Soutien Sports Boules 2024 :**
2 banderoles grand format ont été commandées par le Comité pour affichage sur les différentes manifestations.
Si des clubs sont intéressés, prendre contact avec le Comité pour informations sur les formats et tarifs.

- **Projet d'envoi de petits documents par mail :**
Pour l'année prochaine, de nouvelles informations seront à compléter sur la fiche d'identification des clubs notamment l'adresse mail du Président...
Le Comité souhaite adresser certains documents et informations directement aux Présidents par mail (gain de temps et économies).

Merci de respecter la date de renvoi de la fiche d'identification pour notre organisation. (Renseignements utiles pour l'établissement de nombreux fichiers et documents en fin de saison).

- **Accès boulodrome : NOUVELLES CONSIGNES**

Une photo d'identité doit être collée sur les cartes d'accès au Boulodrome et votre licence peut vous être demandée à tout moment par un membre du Comité ou Fabien (pour éviter d'éventuelles fraudes). Seul le détenteur d'une licence est assuré. Merci de respecter le règlement.

Fin de la réunion à 11H30

La Secrétaire : Myriam CHAUVIN

Le Président : Christian DEVAINE